

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT DE REINSERTION SCOLAIRE A AUDAUX

Rectorat

Chargée de communication

Contact :
Marion GALLIER

Téléphone
05.57.57.38.30

Télécopie
05.57.57.87.78

Courriel

chargcom@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Jean-Louis Nembrini, Recteur de l'académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine, Philippe Couturaud, Inspecteur d'académie, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Le Gat, Directeur territorial PJJ, Monsieur Korczeniuk, directeur de la région Aquitaine, Fondation d'Auteuil visiteront l'Etablissement de Réinsertion Scolaire (ERS) ouvert à la rentrée 2011.

Vous êtes convié à cette visite organisée le :

Mercredi 14 septembre 2011 à 9h30
Etablissement Sainte Bernadette
Château de Gassion
à Audaux (64)

En lien avec les objectifs du projet académique, l'ERS d'Audaux a vocation à offrir un cadre adapté aux élèves dont le comportement perturbateur est constitutif d'un parcours d'échec menant souvent au décrochage scolaire. Bénéficiant d'un encadrement spécifique, l'ERS prend appui sur un projet éducatif et pédagogique, lui-même centré sur les compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Mais au-delà d'un accompagnement visant à structurer la vie sociale et scolaire des élèves, c'est bien la construction d'un parcours de réussite qui est au cœur même des finalités poursuivies par l'ERS.

Implanté dans un établissement de la fondation Apprentis d'Auteuil, à Audaux (64), l'ERS accueillera des collégiens qui ont, le plus souvent, fait l'objet de multiples exclusions. Il proposera, pour un an au moins, une rupture avec le cadre de vie habituel et offrira un hébergement en internat dans des locaux permettant une prise en charge éducative spécifique pour des élèves âgés de 13 à 16 ans (issus des classes de 5e, 4e et 3e), pouvant être en situation d'absentéisme ou de déscolarisation mais ne relevant ni de l'enseignement spécialisé et adapté, ni d'un placement dans un cadre pénal.